



Arnex Info n°4

NOVEMBRE 2025

Bulletin d'informations officiel de la Commune d'Arnex-sur-Orbe



ARNEX-SUR-ORBE

Administration communale
Rue de la Gare 8 - 1321 Arnex-sur-Orbe
024 441 51 37- www.arnex-sur-orbe.ch

Greffe, secrétariat communal

greffe@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 9h00 à 11h00 ou sur rdv au 024/441 51 37

Bourse communale, service des finances :

bourse@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 9h00 à 11h00 ou sur rdv au 024/441 51 37

Contrôle des habitant·es, police des étrangers :

habitants@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 9h00 à 11h00 et de 17h00 à 19h00 – Jeudi de 9h00 à 11h00

Location des salles communales

location@arnex-sur-orbe.ch



Chères habitantes, chers habitants,

L'heure est venue de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur et de mesurer le chemin parcouru ensemble. En 2025, nous avons vécu de beaux moments :

- Nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau Claire Desponds, qui a accepté de revenir parmi nous lors de l'élection du 15 décembre 2024. Son expérience et son engagement sont une vraie richesse pour notre commune.
- L'inauguration tant attendue du Pump-Track le 20 juin, avec une belle soirée qui a réuni jeunes et moins jeunes autour de ce nouvel espace de loisirs, qui connaît déjà un franc succès.
- Sur le plan communal, nous avons enfin pu mettre en œuvre le règlement sur le stationnement. Pour assurer son application, nous avons fait appel à un agent de sécurité publique venant de Vallorbe.
- Du côté des bâtiments, des améliorations concrètes : portes automatiques au Collège et à l'épicerie, pour le confort des enfants, du personnel et des utilisateurs.
- Bien sûr, la poursuite du PECC avec Planair et la commission ad hoc.
- Et le lancement d'un chantier majeur : Alexis Vautier s'investit dans la reprise du PaCom (Plan d'affectation communal), un projet débuté au printemps 2025 qui occupera toute l'équipe municipale jusqu'en 2027, voire 2028.

2026 s'annonce dynamique !

- L'installation des candélabres sur la route de Pompages, pour relier Bulande au village en toute sécurité.
- Une nouvelle place de jeux au collège, respectant toutes les normes de sécurité, pour le plaisir des enfants.
- Et en mars, les élections communales : votre Municipalité se représente au complet, motivée et soudée pour continuer à avancer.
- Les nouveaux bureaux communaux à la Rue de la Tuilière 2 seront disponibles pour vous accueillir lors de la nouvelle législature.
- Le Giron du Nord, organisé par notre Jeunesse, du 29 juillet au 2 août : un moment fort pour notre village !

La Municipalité vous souhaite une belle fin d'année et vous donne rendez-vous le 3 décembre sur la Place du Village pour la fenêtre de l'Avent et le 13 décembre pour la traditionnelle vente des sapins.

Reynold Michel, Syndic



Communications officielles

NONAGENAIRES

Louis-François Monnier, né le 19 mai 1935, Rosa Abbondanza, née le 30 juin 1935, Rose-Marie Bovet, née le 25 septembre 1935 et Mireille Monnier, née le 12 novembre 1935 ont célébré nonante belles années d'existence en 2025.

La Municipalité adresse ses meilleurs vœux aux fringantes et fringant jubilaires et exprime ses sincères remerciements pour l'accueil et les échanges qu'il et elles, ainsi que leurs familles, leur ont réservé.



HORAIRES SPECIAUX

La déchetterie sera fermée le jeudi 25 décembre 2025 et le jeudi 1^{er} janvier 2026. Le ramassage hebdomadaire des sacs poubelle se fera quant à lui normalement, les mercredi 24 et 31 décembre 2025.



Le Secrétariat et la Bourse seront fermés du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026. Les horaires normaux reprendront le lundi 5 janvier 2026.

Le Contrôle des habitants sera ouvert normalement durant la période des fêtes.

Les employées du Bureau communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Conseil général

CONVOCAATION DU CONSEIL GENERAL
Séance du jeudi 11 décembre 2025 à 20h00 en Bulande



ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2025
3. Assermentations des nouveaux:elles membres
4.
 - 4.1. Lettres et pétitions à faire parvenir à M. Christian Rossel, Président du Conseil, au plus tard pour le mardi 9 décembre 2025.
 - 4.2. Communications de la Municipalité
5. Préavis 24/2025 Budget 2026
6. Election d'une suppléant:e pour la commission de gestion et des finances
7. Divers

Le préavis municipal sera publié sur le site internet communal le lundi 1^{er} décembre 2025. Le préavis municipal et le rapport de la commission seront à disposition des conseillères et conseillers dès le lundi 8 décembre 2025 au sous-sol du collège.

La secrétaire – Amandine Gonçalves (079 543 63 08)



Au terme de la partie officielle, la Municipalité espère partager le verre de l'amitié avec des conseillères et conseillers en nombre.

VOUS VIVEZ ICI, VOUS POUVEZ DÉCIDER ICI.

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale.

Présentez-vous au conseil ou à la municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT·E ?

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Être domicilié·e dans la commune
- Avoir le droit de vote au niveau communal

COMMENT S'INSCRIRE?

Le dépôt des candidatures est ouvert du 5 au 12 janvier 2026 à midi. Les formulaires sont disponibles dès l'automne 2025 auprès de votre administration communale.

PAS BESOIN D'ÊTRE EXPERT·E !

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité·e·s, jeunes, indépendant·e·s, salarié·e·s : vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.



PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch

Et si la commune, C'était toi ?

Dépôt des candidatures
au plus tard le **12 janvier midi**.

Elections communales
générales 2026



Pour plus d'infos, rendez-vous
sur le site de ta commune

7 avril 2026 au plus tard.

- **17 mai 2026** : 2^{ème} tour de l'élection à la syndication – dépôt des dossiers de candidature le 28 avril 2026 au plus tard.

Les formulaires pour les dossiers de candidature seront disponibles au bureau de l'administration communale dès décembre 2025.

De précieux renseignements, supports et ressources sont disponibles sur les sites suivants :

- www.pourmacommune.ch
- www.cayestjemengage.ch
- www.politiciennes.ch

Calendrier des votations

- **8 mars 2026** : 1^{er} tour de l'élection à la municipalité – dépôt des candidatures le 12 janvier 2025 au plus tard.
- **29 mars 2026** : 2^{ème} tour de l'élection à la municipalité – dépôt des dossiers de candidature le 10 mars 2026 au plus tard.
- **26 avril 2026** : 1^{er} tour de l'élection à la syndication – dépôt des dossiers de candidature le

Bois de feu – bulletin de commande



ARNEX-SUR-ORBE

Toute personne domiciliée à Arnex-sur-Orbe peut, moyennant de compléter le formulaire ci-dessous, effectuer une commande de bois de feu.

Les formulaires sont à retourner à l'adresse postale de l'Administration communale, rue de la Gare 8 - 1321 Arnex-sur-Orbe ou par courriel, greffe@arnex-sur-orbe.ch.

Le bulletin de commande doit être envoyé avant le 31 janvier 2026.

Le stère est à CHF 100.- TTC.

Le bois de feu est coupé en mètre et fendu. Il est à prendre en charge au lieu de façonnage, qui sera indiqué sur la facture. Le bois, qui n'est pas sec, n'est ni scié, ni livré.

ARNEX-SUR-ORBE – COMMANDE DE BOIS DE FEU – 2026

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone et courriel : _____

Je souhaite _____ stère(s) de chêne à CHF 100.- le stère.

Lieu, date et signature (valant commande ferme) :

Recensement des chiens



En application du règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens du 6 juillet 2005 (RICC ; BLV :652.31.1), les propriétaires ou détenteurs·rices de chiens sont tenues de déclarer :

- les chiens acquis ou reçus en 2025 (présentation du carnet de vaccination) ainsi que les chiens nés en 2025 et restés en leur possession ;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2025 pour radiation ;
- tout chien en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé.

Les personnes concernées voudront bien s'annoncer auprès du Bureau du contrôle des habitants·es d'ici au 31 janvier 2026.

Au surplus, toute acquisition en cours d'année d'un chien soumis à l'impôt doit être annoncée dans les quinze jours à l'autorité communale par le propriétaire ou le détenteur.

Avec les remerciements de l'administration communale,

Le contrôle des habitants·es

Service hivernal et précautions saisonnières

Pour autant que la neige déploie son manteau blanc sur le territoire communal cet hiver, la Municipalité souhaite rappeler quelques règles sur le déneigement (règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes du 19 janvier 1994 ; RLRou ; BLV 725.01.1).

Lors du déblaiement des routes, les communes ne sont pas tenues de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riveraines et riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à déverser celles des toits.

Les riveraines et riverains sont tenues de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers et usagères de la route et des trottoirs.

Conduire avec une visibilité réduite, c'est rouler à l'aveugle. Une couche de neige ou de givre sur le pare-brise, sur le toit ou sur les vitres latérales entrave le champ de vision et empêche d'anticiper les obstacles.

De plus, en accélérant, la neige accumulée peut se détacher : elle risque alors de s'écraser sur le pare-brise, ou d'être projetée sur le véhicule suivant, provoquant une réaction en chaîne. Ou comment un manque de précaution pour gagner quelques minutes peut créer un véritable danger pour soi et les autres usagers...

D'ailleurs, le fait de prendre la route avec un véhicule encore recouvert de neige ou de givre constitue une infraction, dont la réalisation et la constatation peuvent conduire à des sanctions.

Déneiger soigneusement sa voiture n'est pas qu'une question de confort, c'est un acte de responsabilité. Voir et être vu, un réflexe vital sur la route !

Et si on veillait au gaspillage alimentaire ?



Pour commencer, rangeons les denrées au bon endroit dans le frigo, et appliquons le principe de « premier entré, premier sorti ».

Ensuite, beaucoup de denrées alimentaires peuvent être consommées après la date qui est indiquée sur l'emballage. Au lieu de se fier à l'intitulé « A consommer de préférence avant le » (à savoir la date de durabilité minimale, abrégée ci-après DDM), faisons confiance à nos sens (odeur et goût, en particulier).

Ainsi, le lait pasteurisé, les œufs ou les confiseries peuvent souvent être consommés **six jours** après la DDM. Le séré, le yogourt, le fromage frais, le fromage à pâte molle, le jambon cru, le salami, la saucisse, les produits de boulangerie préemballés et les œufs cuits peuvent être consommés **quatorze jours** après la DDM. Le lait UHT, le beurre, le fromage à pâte dure peuvent quant à eux être consommés **trente jours** après la DDM, à condition d'avoir été stockés au frais. Et pour ce qui est des aliments dont l'emballage indique « A consommer jusqu'au » (à savoir la date limite de consommation, abrégée DLC), ceux-ci peuvent être conservés **trois mois supplémentaires** à condition d'avoir été congelés.

Sources et informations supplémentaires sur www.foodwaste.ch. Voir aussi l'association « Table couvre-toi » (<https://www.tischlein.ch/fr/>) qui agit à double échelle : sauver des denrées alimentaires et le redistribuer à des personnes touchées par la pauvreté.

Et vous, le tronc du brocoli, vous le mangez ou bien ?!



Encouragement des initiatives de la jeunesse

Aux jeunes désireuses et désireux de réaliser des projets collectifs à but social, culturel ou sportif, sachez que CHF 100'000.- sont mis à disposition chaque année pour soutenir des initiatives portées par vous, qui avez jusqu'à 25 ans.

Depuis 2011, de nombreuses initiatives ont bénéficié de soutien financier de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ). Une compétition de danse sous forme de battle, une course à pied contre la leucémie, une exposition « Jeune vs l'homophobie » ou encore un documentaire sur des jeunes ayant décidé de faire une année sabbatique après le gymnase.

Le dossier de candidature, à transmettre par courriel (projets.jeunes@vd.ch) ou courrier (Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, à l'att. de Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, Avenue de Longemalle 1, 1020 Renens), doit comprendre :

- Une description détaillée du projet (non lucratif) et de ses objectifs ;
- Les caractéristiques des porteurs:ses du projet (nom, date de naissance, communes de résidence) ;
- Un budget prévisionnel indiquant les charges et les autres sources de financement espérées ou confirmées ;
- Des copies de devis relatifs aux dépenses envisagées.

Les prochaines dates de réception des candidatures sont les 20 janvier 2026, 24 mars 2026, 26 mai 2026, 18 août 2026, 29 septembre 2026 et 3 novembre 2026.

Plus d'informations, de modèles de documents et de pistes d'accompagnement sont à disposition des jeunes intéressés:es sur www.jaiunprojet.ch.



« L'égalité contre la violence »



Dans un courrier du 15 octobre 2025 adressé aux autorités communales, Elisabeth Baume-Schneider, Conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de l'intérieur, a notamment rappelé qu'« en ratifiant la convention d'Istanbul, la Suisse s'est engagée à prévenir et combattre les violences à l'égard des femmes et des filles, ainsi que la violence domestique ».

La Conseillère fédérale a aussi précisé que : « la violence domestique, sexuelle et de genre peut germer dès que des personnes rabaissent, contrôlent et isolent. Il s'agit de réagir avant une escalade vers des agressions plus graves ».

En effet, la violence n'est pas toujours visible. Elle se manifeste de multiples manières, par des mots, des gestes ou des transgressions de limites apparemment inoffensives. Face à une actualité où les statistiques de violences faites aux femmes en raison de leur genre font frémir, il est indispensable que chacune et chacun s'engage. Quand une personne exerce une emprise sur une autre, l'égalité n'est pas respectée et le risque de violence augmente. L'égalité protège en réduisant les dépendances et en renforçant le respect mutuel.

Sensibilisons-nous aux signes avant-coureurs de la violence, à la maison, dans la rue mais encore au travail.

Il existe des moyens de réagir de manière appropriée et de trouver l'aide nécessaire, tant pour les victimes et leur entourage que pour les personnes violentes ou potentiellement violentes. Davantage d'informations sur www.sans-violence.ch.

Des activités pour le Téléthon

Le **6 décembre 2025**, entre 10h00 et 16h00, le Service de Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe (SDISPO) ouvre ses portes au public. Démonstrations, visites, petite restauration et château gonflable au programme.

Pour celles et ceux préférant la fondue chinoise et la bonne musique (Les Sales Gosses), rendez-vous le **12 décembre 2025 dès 18h00 au casino d'Orbe** pour un repas de soutien (inscriptions jusqu'au 28 novembre 2025 par mail à telethon@sdispo.ch).



Si vous êtes plutôt jeu de construction, les **6 et 7 décembre 2025**, la Salle des Îles à Yverdon-les-Bains accueillera un évènement

exceptionnel pour les adeptes de LEGO.

Il s'agira de battre le record du monde de la plus grande fresque LEGO, actuellement détenu par la ville de Brest. L'objectif est ainsi d'atteindre 300'000 pièces pour 24 mètres de long et 2 mètres de haut.

Les enfants, jeunes et moins jeunes souhaitant prendre part l'œuvre participative pourront acheter un plan, qui nécessitera d'assembler cent briques de couleurs. Une fois cette tâche accomplie, un losange apparaîtra, qu'il s'agira d'imbriquer dans la fresque. Davantage d'information sur <https://telethon.ch/la-plus-grande-fresque-en-lego-du-monde-pour-le-telethon/>.

Finalement, la Jeunesse d'Arnex-sur-Orbe tiendra la fenêtre de l'Avent le vendredi **5 décembre 2025** en faveur du Téléthon, dès 19h00 en Bulande !



Fenêtres de l'Avent



La convivialité de l'Avent nous attend dans les rues du village. Venez découvrir les fenêtres. 22 vous accueillent avec verrée dès 18h30 ou selon horaire noté ci-dessous et 2 fenêtres, celles des 6 et 20 décembre, sont simplement à admirer. Nous vous invitons à prendre vos verres ou vos tasses.

LU	1	Familles Risse et Monnier-Morel	Ruelle de la Forge 6
MA	2	Famille Meylan	Route de Bofflens 12 B
ME	3	La Municipalité	Sur la place du village et en cas de pluie dans la grande salle
JE	4	Famille Bissat - Brechbühl	Route du Vignoble 27
VE	5	La jeunesse en faveur du Téléthon	Dès 19h en Bulande, raclette, crêpes, soupe et vin chaud au profit du téléthon. (uniquement cash)
SA	6	Ecole d'Arnex, 4 classes	Fenêtre à admirer depuis l'extérieur
DI	7	Famille Lavenex - Bournival	Route d'Orbe 14
LU	8	Famille Siegenthaler	Ruelle de la Riaz 3
MA	9	Famille Lungwa Fauser	Route du Vignoble 7
ME	10	Famille Delarzles	Sangolin 4
JE	11	Pascal Maccaud	Rue de la Gare 9
VE	12	Les Boulangers	Ruelle de la Boulangerie 3a et 3b
SA	13	Bossy - Greppin	Ruelle de la Forge 1
DI	14	Familles Lavenex, Gombert, Piemontesi	Rue de la Gare 13
LU	15	Famille David Michel	Chemin du Golet 4
MA	16	La Paroisse	Fenêtre et verrée à 19h. Contes et chants à l'intérieur à 19h30 avec la participation du chœur d'hommes
ME	17	Famille Bovet	Ruelle du Château 4, avec la participation de la Bande de Dièses
JE	18	Famille Pilet	Condémine 7
VE	19	La grande maison	Route de Pommaples 5
SA	20	Camille Poget	Route de Bofflens 8
DI	21	Famille Roch	Ruelle de la Tuilière 1
LU	22	Famille Moullet	Rue de Sangolin 12
MA	23	Famille Rossel Cléo, Christian et Gabriel	Rue du Charron 8
ME	24	Isabelle Cuche-Monnier	Ruelle du Moulin 2

Célia Roch, Carole Monnier et Amélie Bovet

Agenda des manifestations

Mercredi 3 décembre 2025

Fenêtre de l'Avent tenue par la Municipalité dès 18h30 – Place du Village

Vendredi 5 décembre 2025

Fenêtre de l'Avent tenue par la Jeunesse en faveur du Téléthon dès 19h00 en Bulande – raclette, crêpes, soupe et vin chaud

Dimanche 7 décembre 2025

Loto organisé par le FC Arnex à 13h00 – Grande salle

Jedi 11 décembre 2025

Conseil général à 20h00 - En Bulande

Samedi 13 décembre 2025

Vente de sapins de Noël (CHF 10.-pièce) dès 10h00 – parking de la Grande salle

Dimanche 22 février 2026

Repas de soutien de la Chorale des Coteaux de l'Orbe – Grande Salle

Agence postale à Arnex-sur-Orbe

&

Boulangerie – Epicerie Court

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

6h15 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Samedi de 7h00 à 12h15

